



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Inspection cantonale des finances

Präsidium des Staatsrates
Kantonales Finanzinspektorat

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au conseil d'administration de

L'AUTORITE DE SURVEILLANCE LPP ET DES FONDATIONS DE SUISSE OCCIDENTALE (As-So) A LAUSANNE

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration de l'établissement alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et au concordat du 23 février 2011 sur la création et l'exploitation de l'As-So.

Nous précisons qu'un rapport détaillé a été établi par l'Inspection des finances du Canton du Valais (IF) et remis au président et à la direction de l'établissement, au Conseil d'Etat et aux présidents des Commissions des finances et de gestion du Grand Conseil, en application de l'art. 50 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton qui régit l'activité de l'IF.

Sion, le 9 mai 2016

INSPECTION CANTONALE DES FINANCES

Le responsable de
mandat :

Blaise Rey
Expert-réviseur agréé

Le chef de service :

Christian Melly
Expert-réviseur agréé

Annexe :

- Comptes annuels de l'As-So (bilan, compte de profits et pertes et annexe)



**Autorité de surveillance LPP
et des fondations
de Suisse occidentale**

Avenue de Tivoli 2
Case postale 5047
1002 Lausanne

Comptes annuels 2015

Lausanne, le 30 mai 2016

Comptes annuels 2015
Bilan au 31 décembre 2015

ACTIF		année précédente
<i>Actif circulant</i>		
Trésorerie	3 202 221	2 700 491
Créances résultant de ventes de biens et de prestations de services	34 804	37 892
Autres créances à court terme	13 904	0
Actifs de régularisation	320 000	9 970
<i>Total de l'actif circulant</i>	3 570 929	2 748 353
<i>Actif immobilisé</i>		
Immobilisations corporelles	1	1
<i>Total de l'actif immobilisé</i>	1	1
TOTAL DE L'ACTIF	3 570 930	2 748 354
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
<i>Capitaux étrangers à court terme</i>		
Dettes à court terme	44 100	53 696
Passifs de régularisation	940 000	420 530
<i>Total des capitaux étrangers à court terme</i>	984 100	474 226
<i>Capitaux étrangers à long terme</i>		
Dettes à long terme portant intérêt	0	0
Provisions	180 000	180 000
<i>Total des capitaux à long terme</i>	180 000	180 000
<i>Capitaux propres</i>		
Réserve de remplacement	255 000	255 000
Résultat de l'exercice	312 702	21 342
Résultats cumulés	1 839 128	1 817 786
<i>Total des capitaux propres</i>	2 406 830	2 094 128
TOTAL DU PASSIF	3 570 930	2 748 354

Compte de résultat au 31 décembre 2015

		année précédente
Produits nets des prestations	3 515 724	2 689 368
Emoluments Prévoyance professionnelle	2 120 697	2 110 030
Emoluments Fondations classiques	974 347	932 535
Pertes sur débiteurs	- 326	- 13 647
Taxes CHS PP	645 468	12 275
Versement taxes CHS PP	- 255 759	- 400 000
Revenus divers	31 695	48 175
Charges de personnel	- 2 095 355	- 2 166 927
Salaires	- 1 748 108	- 1 814 402
Charges sociales	- 329 870	- 338 119
Autres charges de personnel	- 17 377	- 14 406
Autres charges d'exploitation	- 508 992	- 503 893
Fournitures de bureaux, mobilier, énergie	- 40 300	- 38 403
Prestations de services, honoraires et assurances	- 237 594	- 223 200
Loyers, leasing	- 218 952	- 229 959
Divers	- 12 145	- 12 331
Amortissements et correction de valeur	- 0	- 0
Charges et produits financiers	1 325	- 2 793
Charges et produits extraordinaires	- 600 000	0
Résultat de l'exercice	312 702	21 341

Annexe aux comptes annuels

Informations financières

Le bilan et le compte de pertes et profits présentés dans les comptes annuels reflètent l'ensemble des activités de l'établissement. Le plan comptable a été établi sur la base du modèle harmonisé MCH2 prévu pour les collectivités publiques. Les règles du Code des obligations (art. 959 et suiv.) ont été appliquées.

L'exercice comptable concerne la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux exigences du droit comptable suisse. Toutes les activités ont eu lieu en Suisse et sont comptabilisées en francs suisse CHF.

Commentaires des comptes annuels

Bilan

Actif circulant

Trésorerie

Les comptes en francs suisses sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. La liquidité au 31 décembre est répartie sur plusieurs établissements :

	31.12.2015	31.12.2014
Poste (compte courant)	1'396'273.-	1'095'416.-
Poste (compte épargne)	654'665.-	654'133.-
BCV (compte épargne)	450'635.-	450'514.-
BCN (compte courant)	30'067.-	30'068.-
BCN (compte épargne)	470'522.-	470'360.-
BCVS (compte épargne)	200'059.-	0.-
Total	3'202'221.-	2'700'491.-

Créances résultant de ventes de biens et de prestations de services

Les créances résultant de la facturation d'émoluments et les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale.

L'établissement a pu facturer ses prestations aux institutions en été 2015 pour l'émolument annuel et régulièrement pour les décisions administratives.

Actifs de régulation

Le montant de Fr. 320'000.00 représente une estimation de la facturation de la taxe 2015 de la commission de haute surveillance CHS PP car, à la date du bouclage des comptes de l'As-So, le montant n'était pas encore été communiqué par la CHS. La facturation de cette taxe aux institutions de prévoyance interviendra durant l'été 2016.

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles

Aucun achat important n'a eu lieu en 2015. Le total de l'actif immobilisé reste à un montant de CHF 1 pour mémoire.

Capitaux étrangers à court terme

Dettes à court terme

L'établissement n'a pas de dette envers les deux institutions de prévoyance, CPEV et Publica.

Passifs de régularisation

Un montant de CHF 20'000.- a été comptabilisé sous la rubrique « passifs de régularisation » pour les honoraires à payer à l'organe de révision.

Un montant de CHF 350'000.- a été comptabilisé pour le paiement de la taxe de haute surveillance PP 2015.

Un montant de CHF 600'000.- a été comptabilisé pour le paiement de la rétrocession d'une partie des émoluments 2015.

Capitaux étrangers à long terme

Provisions

La provision créée en 2012 d'un montant de 180'000.- en lien avec les caisses de pensions n'a pas été utilisée en 2015 comme en 2014. Les institutions concernées n'ont pas exigé de versement complémentaire de l'employeur comme mesures d'assainissement.

Comptes annuels 2015
Capitaux propres
Réserve de remplacement

La réserve de remplacement pour l'informatique n'a pas été utilisée en 2015.

Compte de pertes et profits
Produits nets des prestations

L'augmentation des produits est liée à deux éléments :

- a) La hausse des émoluments perçus malgré la baisse du barème et du nombre d'institutions. La hausse est due à l'augmentation du total des bilans des fondations sous surveillance
- b) La facturation de la taxe de haute surveillance 2014 selon le tarif fixé par la commission de haute surveillance en 2015.

Charges de personnel
Salaires

La masse salariale est inférieure au budget. Aucune augmentation, correction ou complément de salaire n'a eu lieu durant l'année. Un collaborateur parti au début de l'année et n'a pas été remplacé

Charges sociales

L'évolution de charges sociales est la même que celle des salaires.

Autres charges d'exploitation

Les fournitures de bureaux et les prestations de services sont conformes au budget et légèrement supérieur à ceux de l'année précédente.

Loyers, leasing

	2015	2014
Loyer	178'680.-	178'680.-
Remboursement leasing	23'526.-	18'482.-
Leasing	16'746.-	17'445.-
Total	218'952.-	229'959.-

Charges extraordinaires

Un montant de 600'000.- sera rétrocédé en 2016 aux institutions ayant payé leur émolument 2015. Il s'agit d'une participation à l'excédent des comptes positifs de l'établissement.

Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant pas les seuils de 10, 50 ou 250

Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 50 en moyenne annuelle.

Autres informations

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale est un établissement de droit public inscrit au registre du commerce du canton de Vaud. L'établissement a son siège à Lausanne. Il a été créé conformément au concordat sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale du 23 février 2011.

Evénements survenus après la date du bilan

Aucun événement postérieur au 31.12.2015 n'est de nature à modifier le bilan et le compte d'exploitation présentés à cette date.